



Compte-rendu du conseil d'école de l'école maternelle Albert Camus du 14 mars 2014

En présence de :

- Mme NGUYEN, directrice et enseignante
- Mme FRANCOIS, adjointe au maire chargée des affaires scolaires
- Mmes BERTRAND, JACQUES, NOWIKY, LETIERCE, enseignantes.
- Mr COULET, Délégué Départemental de l'Education Nationale
- Pour la FCPE : Mme BODIN-CARDUNER - M. CARTAL
- Pour la PEEP : Mme VULLIN - M. LARUELLE

1°) Projet de classe de découverte sans nuitées de l'année 2013-2014 :

a) 4 sorties avec déplacement en car :

- à la Cité de la musique pour les moyennes et grandes sections (12,15 et 19/11/13)
- à la Cité de la musique pour les petites sections (9 et 13/05/14)
- au zoo de Thoiry (24/03 et 07/04/14)
- aux Jardins Albert Kahn, à Boulogne (6/05/14)

b) 2 spectacles dans l'école :

- les structures sonores Baschet (11/02/14)
- les ballets Pagava (20/03/14)

Le budget comprenant le prix des sorties mais surtout les trajets en car était de 10227 € :

- 6832 € pris en charge par la mairie,
- 3395 € pris en charge par la Coopérative Scolaire

Mme la directrice a signalé que les recettes du premier appel à participation pour la Coopérative Scolaire avaient diminué de façon substantielle, obligeant l'équipe enseignante à annuler 1 sortie pourtant prévue au programme en début d'année.

L'équipe enseignante rappelle aux parents que leur participation financière par le biais de la Coopérative Scolaire est essentielle pour les activités et la vie à l'école.

2°) Rythmes scolaires :

La demi-journée choisie par la mairie pour le déploiement de la Réforme des Rythmes Scolaires après dépouillement des questionnaires des parents est le mercredi matin, de 8h30 à 11h30. Le Centre de Loisirs prendra le relai à partir de 11h30 pour les enfants inscrits l'après midi.

A noter que pour des problèmes de transfert entre les différentes écoles maternelles d'Epinay et le Centre de Loisirs situé initialement sur le groupe scolaire Camus, qui nécessiterait plusieurs rotations de car, les élèves seront maintenus dans des centres situés leurs écoles respectives, avec création de fait de 2 nouveaux Centres (Templiers et Paul Valery) et embauche d'une équipe de direction pour chacun.

Rien ne changera pour les élèves de l'école Maternelle Camus, qui resteront sur place.

La seule question encore sans réponse reste celle d'un accès au restaurant scolaire pour les enfants qui ne restent pas au Centre de Loisirs l'après-midi.

Ceci compliquerait l'organisation de la restauration avec la mise en place obligatoire de 2 services, et la gestion du départ d'une partie des enfants à 13h30, à la fin du second service.

Une nouvelle réunion entre les fédérations de parents d'élèves, les enseignants et la mairie est prévue le 20 mars pour l'emploi du temps du reste de la semaine et la mise en place des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

3°) Travaux dans l'école:

- Un nouveau revêtement antidérapant moins abrasif a été mis en place sous le préau
- Des rondins ont été installés au fond de la cour, avec plantation d'arbres à kiwis

Travaux à venir :

- Réfection des portes manteaux des élèves
- Tracés sur le sol de la cour, après concertation avec l'équipe du Centre de Loisirs qui utilise également cet espace.

La directrice et les parents d'élèves